

BCMPE

ASSEMBLEE GENERALE VENDREDI 27 JUIN 2014

COMPTE RENDU

Personnes présentes : 51
Pouvoirs enregistrés : 70

La Président Bertrand JOUBERT ouvre la séance à 18 H 30 par une brève allocution.

Il tient à remercier l'ensemble des personnes présentes pour la confiance qui lui a été faite depuis deux ans en espérant avoir répondu à l'attente de chacun.

Il remercie également le travail des 14 administrateurs bénévoles qui l'accompagnent dans son travail pour assurer un loisir de qualité à l'ensemble des membres du Club.

Le Président en vient ensuite à la présentation des différentes résolutions qui seront soumises aux votes lors de cette séance.

. RESOLUTION 1 : Quitus sur le rapport moral du Président

Bertrand JOUBERT fait un rappel des points importants qui ont marqué la saison écoulée.

. L'Assemblée avait donné l'autorisation au Président de signer deux conventions :

- La première concernait la prestation de la SBI et la signature de la convention pour l'usage plus étendue des bridgmates 2, l'opération a bien fonctionné et un remerciement tout particulier est fait à Daniel DANIAUD.
- La deuxième concernait la participation de fonctionnement du club en réservant des créneaux horaires et des surfaces d'utilisation. A ce sujet, le Président fait un bref rappel des termes de la convention et donne quelques explications sur le fonctionnement de la convention pour le calcul des frais de participation.

. Concernant la communication extérieure, Bertrand JOUBERT informe l'assistance qu'il a demandé une audience au nouveau Maire de Mérignac. Il a été reçu de façon « sympathique » et il a obtenu la promesse que la municipalité allait regarder avec attention le problème des parkings et de la signalétique. Il reste à espérer que les problèmes seront résolus rapidement. A noter également que Le président a rédigé deux petits articles qui ont été publiés dans des petits journaux locaux.

. Fonctionnement des tournois, il est rappelé que les donnes ne sont pas paramétrables et qu'elles sont aléatoires, ceci pour répondre aux nombreuses remarques concernant la « difficulté » de certaines donnes. Le seul point qui pourrait porter à critique est que 36 donnes sont préparées alors que l'on n'en joue souvent que 24 ou 27 : tout dépend du nombre de joueurs réellement présent, imprévisible lors de la préparation des donnes.

. Une petite statistique : nous consommons en moyenne 70 litres d'eau par mois !

. Il avait été envisagé de présenter la liste des participants avant les tournois sur les écrans de télévision, cette solution présentant finalement peu d'intérêt elle ne sera appliquée que pour certains tournois spéciaux.

. Concernant les participations aux tournois, une légère diminution est constatée 10976 paires contre 11229 l'année dernière.

. Une légère érosion a également été constatée dans le nombre des adhérents, 380 contre 394 l'année précédente.

. La participation au tournoi du mardi est en diminution.

. La question est posée de savoir si l'on doit programmer à nouveau « Le Roy René »

. Le problème récurant dans les tournois est le bruit : Bertrand JOUBERT lance alors un appel à candidature pour trouver un décorateur susceptible de trouver une solution qui permettrait de couper le bruit. Une des personnes présente dans l'assemblée suggère que nous nous mettions en relation avec le Président du club de Soulac qui par un « jeu de cubes » a apparemment trouvé une amélioration.

. Bertrand JOUBERT rappelle qu'un « tableau d'honneur » a été mis en place permettant ainsi de voir les équipes qui ont fait des performances dans les différentes compétitions régionales, de ligues, voire nationales. Il souligne

également que l'équipe « interclubs » qui doit aller à Paris en septembre prochain sera habillée avec une pièce vestimentaire (à définir cet été) aux armes du Club (à dessiner cet été)

. Concernant les tournois spéciaux, le Président tient à remercier l'assemblée pour sa générosité notamment pour le TELETHON.

. Le « trophée du voyage » est toujours bien suivi.

. La fête du club et le festival ont été une réussite (à noter cependant un léger débordement au niveau du budget) mais l'on a ainsi pu constater une satisfaction générale pour ces deux manifestations.

Soumis au vote à main levée, QUITUS est accordé au présent rapport moral à l'unanimité des voix présentes ou représentées soit 121 voix

. RESOLUTION 2 : Quitus sur le rapport financier

Avant de donner la parole à Monique GUILLAUME, Bertrand JOUBERT souligne que nous continuons à utiliser les services du Cabinet Comptable SOUSSON, Bernard POIRIER continuant à assurer son rôle auprès de la Trésorière et de son Adjointe, en sa qualité d'Expert comptable.

Monique GUILLAUME indique en premier lieu qu'il n'y a pas eu d'investissement et que tous les amortissements sont à ce jour soldés.

Il ressort du bilan comptable :

- Recettes : 89524,97 €
- Dépenses : 84627,16
- Excédent : 4897,81

En conclusion le budget 2013/2014 a bien été respecté

On peut également noter :

- Un compte bancaire positif : 10524,58 €
- Un compte sur livret (réserves) : 75173,18 €

A l'issue de cet exposé, QUITUS est donné aux trésorières Monique GUILLAUME et Annie SUKIENIK à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, soit 121 voix

. RESOLUTION 3 : Commission des litiges

Reprenant la parole Bertrand JOUBERT informe l'assemblée que la Commission des litiges a du être renouvelée cette année, certains des membres n'étant plus présents.

La commission s'est réunie une fois au cours de l'année pour régler un petit litige.

La composition suivante, conformément à l'article 8 des statuts et à l'article 3 du règlement intérieur, est proposée au vote sur la base du volontariat :

Président M. VERGES,
assisté de Mme. COLLEVILLE, Mme DELACOSTE, M. NAUR et M. POULARD.

Soumise aux votes, la résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, soit 121 voix.

. RESOLUTION 4 : tarifs tickets, cotisation, licences

Le Président propose le maintien du prix du ticket à 3 € et le montant de la cotisation annuelle à 20 €. Par ailleurs il informe l'Assemblée que le montant de la licence passe de 23 à 25 €.

La résolution 4 : l'Assemblée approuve le maintien à 3 € du prix du ticket de tournoi et le montant de la cotisation annuelle à 20 €. Elle prend acte que la Fédération Française de Bridge a porté le montant de la licence annuelle de 23 à 25 €.

Soumise aux votes, la résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

. RESOLUTION 5 : présentation du budget 2014/2015

Bertrand JOUBERT présente le budget prévisionnel en précisant que celui-ci reprend quasiment les mêmes chiffres que l'année écoulée.

Cependant deux majorations sont à prendre en compte :

- les charges administratives qui vont devoir supporter des frais de photocopies importants sur la saison 2013/2014 à cause des diagrammes (1700 €) dont il faut envisager la réduction ou la publication par internet.

- des frais d'équipement à partager avec le Comité à 50 %, tels que les problèmes des chaises et peut être des achats d'esthétique et de confort pour le grand salon. Egalement l'acquisition d'un réfrigérateur pour le bureau.

Pour les autres postes ceux-ci sont pratiquement reconduits à l'identique.

Il en résultera une obligation de prendre un peu sur les réserves.

A ce niveau le problème de l'acquisition d'un défibrillateur est soulevé, après quelques échanges, il semblerait que ce problème relèverait de la responsabilité de la Mairie : ce sera vérifié par le Conseil d'administration.

La résolution 5 : L'assemblée approuve le projet de budget présenté pour l'exercice 2014/2015, basé sur une stabilité de la participation aux différents tournois et à la reprise sur les réserves de 3000 € essentiellement destinés aux financements d'équipements nouveaux pour le confort des tournois, pour un total de dépenses de 91150 €.

Soumise aux votes, la résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées soit 121 voix.

. RESOLUTION 6 : renouvellement du 1/3 sortant des administrateurs

Bertrand JOUBERT informe l'assemblée de la démission au sein du Conseil de Catherine DESSAGNE pour convenance personnelle, en indiquant qu'Evelyne GUILLON a présenté sa candidature pour la remplacer.

Par ailleurs les administrateurs sortants sont Hélène DELAPLACE, Monique GUILLAUME, Anne-Marie RABBE, Anne-Marie SAUBUSSE et Christian DULUCQ, tous ont confirmé par écrit leur intention de se représenter pour un nouveau mandat.

Il est indiqué à l'Assemblée que les administrateurs se réuniront en Conseil après cette Assemblée Générale pour constituer le Bureau et désigner le Président.

La résolution : L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Mesdames DELAPLACE, GUILLAUME, RABBE et SAUBUSSE, ainsi qu'à Monsieur DULUC. Elle accepte la candidature de Mme GUILLON en remplacement de Mme. DESSAGNE démissionnaire pour convenance personnelle.

Soumise aux votes, la résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes ou représentées, soit 121 voix.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour ayant été proposées aux votes des participants, Bertrand JOUBERT passe la parole à Michel MALGAT.

REMISES DES RECOMPENSES ET ASSIDUITE

Comme chaque année Michel MALGAT a en charge le suivi de l'assiduité des membres aux différents tournois.

Il indique que 8 personnes ont égalé ou dépassé les 105 participations à des tournois de régularité,

Il félicite l'ensemble des ces personnes et plus particulièrement Paulette VIGOT pour sa participation à 138 tournois. Les autres participants sont, Mesdames BEFVE, MONET, SAUBUSSE et Messieurs FABRE, GRIMBERT, MALAVAL et MESSINA.

Un carnet de tickets leur sera remis.

DIVERS

Monsieur Bernard HERAULT fait une intervention concernant les jeunes trouvant anormal qu'aucun jeune ne soit inscrit au Club. Il suggère de créer dans chaque club une section pour accueillir les enfants qui viennent des collèges et lycées. Il fait également appel à candidature pour les personnes qui souhaiteraient aller faire de l'initiation des les collèges. Une idée est émise de demander aux grands-parents nombreux parmi les joueurs de venir avec leurs petits enfants.

Monsieur Georges SIMON rappelle que FR3 s'était déplacé il y a quelques années pour faire connaître le club, ne serait il pas possible de renouveler cette expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Président

Bertrand JOUBERT

La Secrétaire

Janine WYSS